

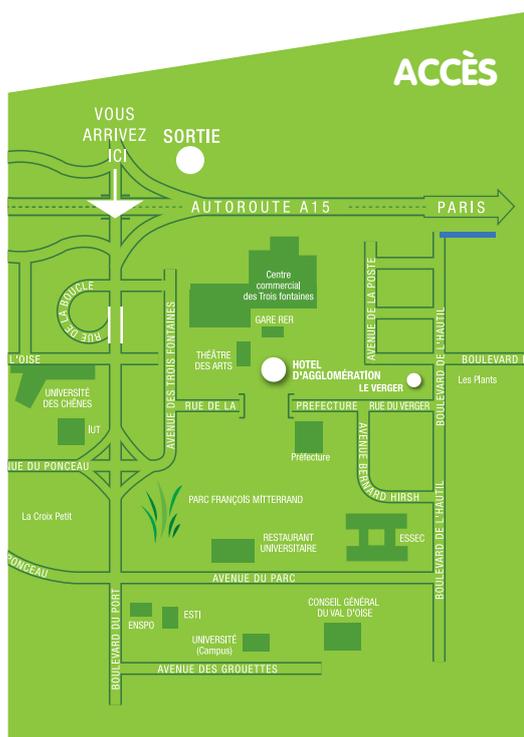


# LES RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Lundi 22 septembre 2014**

## PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL, VERS L'INTERDICTION DES PESTICIDES

de 18h à 20h à Cergy  
Hôtel d'agglomération, salle Hubert Renaud



L'État a présenté fin 2008 un plan d'action Ecophyto visant à réduire et à améliorer progressivement l'utilisation des pesticides. La France reste en effet le premier consommateur de pesticides en Europe, 90 % de ces produits étant utilisés en agriculture.

Tous les applicateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives.

La lutte chimique reste certes un outil facile d'utilisation, efficace et peu coûteux, de protection des cultures. Elle permet de préserver le potentiel de production, de régulariser les rendements et d'assurer une certaine qualité sanitaire des productions végétales. Jugés longtemps indispensables, les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales à cause de leurs effets négatifs sur la biodiversité et la qualité de l'eau.

Les risques encourus sont liés à des effets de toxicité, mais aussi aux effets cumulatifs, tant pour les utilisateurs que pour les populations. Les données disponibles confirment que l'exposition à la campagne est deux fois plus importante qu'en ville et que l'inhalation de pesticides (contenus dans l'air) est au moins aussi grave que leur ingestion orale par l'eau ou les aliments.

*À ce jour, près de 4 000 communes sont déjà engagées dans la démarche « zéro phyto ».*

**18H-18H15 :** Accueil, introduction par Marc DENIS, vice-président CACP chargé du développement durable (dont point législatif)

**Les impacts sur la santé**

**De bonnes pratiques dans les espaces verts publics :**

- présentation de la démarche de la CACP
- Présentation de la démarche zéro phyto de la commune de Courdimanche

**Les bonnes pratiques d'une copropriété privée**

Echanges avec la salle

**Comment faire, notamment pour un particulier ou jardinier de copropriété ?**

- présentation d'outils proposés par le CAUE et du site internet de la SNHF « jardiner autrement »

Echanges avec la salle

**Conclusion**